

Nombre de Conseillers :

en exercice 27
présents 27
votants 27

N° 2021/02/05

OBJET: Budget principal : Budget primitif 2021

Le 23 mars 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CHEF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DROGOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2021

PRÉSENTS : Alexandre DROGOZ ; Dominique CHEVALLET ; Agnès BROUQUISSE ; Patrick GUYON ; Nicole BAILLAUD ; Jean-Philippe BAYON ; Arlette GADOUD ; Gilles GÉHANT ; Estelle BONILLA ; Marc BÉGUIN ; Joëlle GROS ; Solange PETIT ; Pascal JUGNET ; Nathalie LEBREUX ; Anne-Isabelle ERBS ; Thomas MOULÈNES ; Sylvain TRIPIER-MONDANCIN ; Emeline FOURNIER ; Benoit BOUVIER ; Coralie PICOT ; Christine JARDAT ; Christelle CHIÈZE ; Yannick LOUSTAU ; Frédéric DURIEUX ; Arlette MANDRON ; Aurélie MUSANOT ; Véronique CHARVET-CANDELA.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Anne-Isabelle ERBS

Il y a lieu d'adopter le budget primitif 2021 de la commune, ce dernier ayant été préparé en prenant en compte les orientations débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 26 janvier 2021.

Le projet de budget primitif 2021 se présente globalement comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	BP 2020	Proposition 2021	BP 2020	Proposition 2021
Fonctionnement	3 774 621,16	4 512 657,62	3 774 621,16	4 512 657,62
Investissement	3 070 529,65	3 352 557,37	3 070 529,65	3 352 557,37
Total	6 845 150,81	7 865 214,99	6 845 150,81	7 865 214,99

L'analyse des différents chapitres fait apparaître les éléments suivants :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le volet recettes se présente comme suit :

Chapitre 73 (Impôts et taxes) : 1 761 680 € (1 678 460 € au BP 2020, soit + 5 %)

Cette forte augmentation des recettes d'impôts et taxes est liée au dynamisme des bases d'imposition de la commune constaté sur 2020. Une partie importante de ce dynamisme s'explique par la réévaluation automatique de la valeur locative de certains locaux d'habitation effectuée au plan départemental.

La fiscalité directe locale s'établit ainsi, en prévision, à 1 230 000 € (+ 7 % par rapport au BP 2020, mais seulement + 1% par rapport au CA 2020). Le projet de budget intègre une revalorisation des valeurs locatives fixée au niveau national pour 2021 à + 0,2%, étant précisé que les bases d'impositions définitives ne sont pas connues à ce jour. Les taux d'imposition ne sont pas modifiés sur l'exercice 2021.

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (170 000 € en prévision, contre 199 777 € encaissés sur 2020) pourraient, quant à elle, être impactées par une éventuelle baisse du marché de l'immobilier au cours de l'exercice précédent.

Les recettes des taxes sur l'électricité et les pylônes sont stables par rapport au BP 2020, soit respectivement 57 156 € et 58 000 €.

Chapitre 74 - Dotations et Subventions : 799 500 € (767 000 € au BP 2020, soit + 4,2 %)

Les financements de l'Etat (dotation forfaitaire, DSR et DNP) sont attendus à hauteur de 610 500 €, contre 603 708 € en 2020, en raison notamment de la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Le montant des dotations ne sera toutefois connu qu'à la fin du mois de mars, ainsi que les différentes dotations de compensation.

La commune percevra à nouveau une subvention de 10 000 € du Département pour le financement du poste de chargé de développement du patrimoine.

La commune percevra par ailleurs le FCTVA pour les dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments affectés au service public, cette recette étant estimée à 10 000 €.

Les prévisions en termes de financements de la Caisse d'Allocations Familiales concernant les activités périscolaires sont en baisse par rapport à celles de l'exercice 2020 (25 000 € contre 34 000 €).

Enfin la commune percevra, en 2021, le remboursement des frais de personnels engagés au titre de la convention de prestation de service passée avec la commune de Montcarra.

Chapitre 70 (produits des services, du domaine et vente diverses) : 200 700 € (214 800 € au BP 2020, soit - 7 %)

Les recettes des services tiennent compte des niveaux d'activité et des tarifs adoptés par le Conseil Municipal.

La prévision de produits des services périscolaires, qui constituent près de 85 % des recettes de ce chapitre, ont été réévaluées à la baisse sur l'exercice 2021 (- 20 000 €) par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. Elles devraient toutefois être très supérieures (+ 37 000 €) aux recettes réellement enregistrées sur ce même exercice 2020, très impacté par la crise sanitaire (fermeture des écoles durant près de deux mois).

Enfin, le budget communal percevra pour la première année sur 2021, les droits d'entrée concernant la nouvelle salle de spectacle (7 000 € en prévision).

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 127 000 € (125 000 € au BP 2020, soit + 1,6 %)

Ce montant correspond aux revenus locatifs attendus sur 2021, y compris la nouvelle salle de spectacle.

Les autres recettes :

- Chapitre 013 (atténuations de charges) : constitué des remboursements d'assurance sur le personnel (2 000 €) et de la participation des agents de la commune à hauteur de 50 % de la valeur des titres restaurant dont ils bénéficient (10 500 €).

- Chapitre 77 (produits exceptionnels) : il s'agit principalement de remboursements d'assurance (3 000 €) et d'une subvention de l'Etat (3 500 €) au titre de la réparation d'un vitrail de l'Abbatiale.
- Opérations d'ordre : 41 981 € constitués essentiellement de la valorisation des travaux d'investissement réalisés par les services municipaux (travaux en régie).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 2 950 161 € (+ 4,9 %) par rapport au BP 2020, montant auquel il convient d'ajouter 1 562 496,62 € au titre de l'excédent 2020 reporté.

Le volet dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

Les charges de personnel : 1 062 600 € (979 300 € au BP 2020, soit + 8,5 %)

Le budget intègre la prise en compte des évolutions statutaires de rémunération (+ 15 000 €), du régime indemnitaire (+ 12 000 €), ainsi que les créations de postes suivants :

- un poste supplémentaire à temps plein aux services techniques ;
- un poste de médiateur culturel à temps partiel ;
- le recrutement anticipé d'un adjoint administratif pour remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite ;
- le recrutement ponctuel de régisseurs de spectacle (intermittents du spectacle).

Les charges à caractère général : 996 600 € (913 200 € au BP 2020, soit + 9,1 %)

La forte hausse des dépenses de ce chapitre s'expliquent en premier lieu par la réalisation de dépenses, à hauteur de 35 000 €, qui n'impacteront que l'exercice 2021. Il s'agit notamment :

- des surcoûts liés à la crise sanitaire (prestations d'entretien des locaux, achat de produits sanitaires, vêtements de travail) ;
- de l'élaboration de documents obligatoires (document unique d'évaluation des risques professionnels, plan communal de sauvegarde, contrôle qualité de l'air dans les écoles...) ;
- archivage des fonds patrimoniaux Dard et Seigneur ;
- manifestations organisées à l'occasion du centenaire de la naissance de Frédéric Dard.

En outre, de nouvelles dépenses sont à prévoir :

- Une hausse des achats de fournitures de petits équipements (+ 8 000 € en prévision) liée à la réalisation, par le personnel communal, d'un nombre croissant de travaux d'investissement (travaux en régie). Ces achats, ainsi que les frais de personnel associés feront ainsi l'objet d'un transfert en investissement en fin d'année.
- Spectacles programmés dans la nouvelle salle de spectacle (+ 13 000 €), ainsi que les frais d'entretien de cette même salle (+ 4 000 €).
- Frais de communication liés au lancement de nouvelles opérations (+ 7 600 €) : conseils de quartiers, ENS, programmation des spectacles, accorderie...
- Nouvelles animations (Fête de la Nature) et conférences (+ 3 000 €).
- Impôts et taxes (+ 5 000 €) : taxe foncière du tènement « Café de la Mairie ».
- Colis pour le personnel communal (+ 2 500 €).
- Fonctionnement du DAB (+ 13 000 €).

A noter, quelques baisses de dépenses significatives :

- dépenses énergétiques (- 15 000 €) : fermeture début 2021 de certains équipements communaux en raison de la crise sanitaire ;
- achat de produits phytosanitaires (- 2 000 €) : mise en œuvre du « zéro-phyto » ;
- entretien des terrains (- 17 000 €) : certains travaux seront désormais réalisés en régie ;
- fêtes et cérémonies (- 2 000 €) : crise sanitaire.

Les charges de gestion courante : **179 750 € (202 000 € au BP 2020, soit - 11 %)**

En raison de la décision de la nouvelle municipalité de ne pas utiliser l'enveloppe indemnitaire maximale, les crédits affectés aux indemnités des élus baissent de 15 000 €.

Par ailleurs, la classe de neige de l'école Louis Seigner n'étant pas organisée en 2021, les subventions aux associations sont en réduction de 9 000 €.

A noter que les crédits de formation des élus ont été fortement augmentés (+ 2 500 €).

Les charges financières : **59 689,56 € (65 801,56 € au BP 2020, soit - 10,2 %)**

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté sur 2020, la charge des intérêts de la dette est en baisse.

Les autres dépenses :

- Les charges exceptionnelles : 2 000 €.
- Les atténuations de produits : 208 982 € (attribution de compensation versée à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné).
- Les opérations d'ordre (amortissements) : 194 753,03 € (+ 6,3 %).
- Les crédits pour dépenses imprévues (42 386,81 € contre 170 000 € en 2020).
- Le virement complémentaire à la section d'investissement : 1 765 895,92 € (1 041 200,98 € au BP 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2021 s'élèvent à 2 509 621,86 €, en hausse de 5,4 % par rapport au BP 2020.

Le document annexé donne le détail (commenté) compte par compte des dépenses et recettes de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, le projet de budget intègre :

La dette :

Le remboursement en capital de la dette de la commune sera de 155 179,43 € (149 165,81 € en 2020).

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1 845 570,71 €.

Les dépenses d'équipement : 2 815 350 €.

A cette somme, s'ajoute un montant de restes à réaliser de 271 937,94 €.

Le détail des investissements envisagés est donné en annexe, étant précisé que deux nouvelles opérations d'investissement sont créées : l'opération n°159 « Pôle médical (le Grand Boutoux) » et l'opération n°160 « Restauration Abbatiale ».

Pour financer ces dépenses d'équipement, la commune mobilisera l'autofinancement évoqué précédemment (1 765 895,92 €), les recettes propres à la section d'investissement d'un montant de 335 000 € (FCTVA et taxe d'aménagement), les subventions nouvelles annoncées pour un montant de 314 400 € (principalement la création du terrain de football synthétique).

Sont aussi pris en compte les restes à réaliser en subventions (119 400 €) et le solde d'exécution reporté de l'exercice précédent pour un montant de 557 568,42 €.

Les opérations d'ordre de la section d'investissement s'élèvent à 106 981 € (transfert des frais d'études suivis de travaux et travaux en régie) en dépenses et à 259 753,03 € en recettes (dont 194 753,03 € au titre des amortissements).

En conclusion, ce projet de budget permet de :

- Conserver un niveau d'investissement très important.
- Ne pas alourdir la fiscalité locale.
- Maintenir un niveau d'endettement raisonnable.

Sur ces bases, les principaux ratios de la collectivité s'établissent comme suit, comparés aux ratios du BP 2020 :

- Epargne brute (différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement) : 398 553 € (420 778 € au BP 2020).
- Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) : 13,74 % (15,04 % au BP 2020).
- Epargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) : 241 384 € (269 582 € au BP 2020).
- Capacité de désendettement (encours de la dette au 1^{er} janvier / épargne brute) : 4,63 années (4,73 années au BP 2020).

Les mesures prises en cours d'exercice de recherches de financements, d'optimisations de la gestion ou d'économies sur les réalisations devraient permettre d'améliorer ces chiffres qui demeurent prévisionnels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2021 du budget principal tel que proposé.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Alexandre DROGOZ